

Regards

sur Anjou

Volume 37, numéro 4 — Mai 2010

**Consultation
publique
très bientôt :
soyez-y !**



En 2007, vous avez été invités à « Imaginer Anjou » avec nous par le biais d'un sondage sur l'avenir d'Anjou à la suite duquel une consultation publique avait été tenue.

Tous les citoyens ont alors pu exprimer leur opinion sur les grands enjeux de notre arrondissement et les investissements à privilégier, ceci dans un contexte financier très serré. Vous avez d'ailleurs à l'époque largement répondu à l'appel.

Puisque l'arrondissement d'Anjou désire continuer d'accroître la qualité de ses services et de ses interventions, et qu'il souhaite toujours tenir compte de votre opinion, l'administration procédera de nouveau cette année à des séances de consultation publique.

Vous recevrez par la poste une invitation pour participer à ces séances de consultation publique. L'heure et les lieux y seront entre autres indiqués.

Chaque citoyen doit s'impliquer pour qu'Anjou demeure un endroit où il fait bon vivre en famille. À vous la parole !

Message de Luis Miranda

Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville de Montréal

Consultation publique : Angevins, Angevines, la parole est à vous !

Encore cette année, j'invite chaleureusement tous les Angevins et les Angevines à participer en grand nombre à la consultation qui se tiendra à la rentrée en septembre. Ces séances de consultation, que j'anime personnellement, sont devenues une véritable tradition dans notre arrondissement et j'en suis fier. Elles représentent une occasion unique pour les citoyens de s'impliquer dans la vie démocratique de leur arrondissement et de faire entendre leurs voix sur des sujets qui ont un impact direct sur la qualité de vie dans nos quartiers.

Les thèmes qui seront abordés cette année vont de l'urbanisme à la circulation en passant par les loisirs et les nuisances. Par exemple, l'une des discussions portera sur les îlots de chaleur et sur la pertinence d'aménager, dans les cours avant et arrière des propriétés privées, plus d'espaces gazonnés et de planter des arbres. Il sera aussi question de circulation et des différents moyens de rendre nos rues encore plus sécuritaires pour les enfants, les piétons et les cyclistes. On va aussi profiter des séances de consultation publique pour s'interroger sur la pertinence de modifier le règlement qui encadre la hauteur des clôtures et des haies. On y parlera également de la tarification des loisirs et de la possibilité d'adopter, éventuellement, le principe de l'utilisateur-payeur. Si vous avez des idées, des opinions, venez à ces séances de consultation publique, j'aimerai vous entendre !

Changement de garde au poste de police de quartier 46

Le commandant de police du poste 46, Denis Caouette, a récemment quitté ses fonctions pour relever de nouveaux défis au sein du Service de police de la Ville de Montréal. Je lui souhaite bonne chance et le remercie d'avoir bien servi notre communauté. C'est le commandant Serge-Dany Marin qui le remplace. M. Marin arrive en poste avec enthousiasme et dynamisme. Il s'engage, avec toute son équipe, à maintenir un excellent service aux citoyens d'Anjou, tout en travaillant en étroite collaboration avec les partenaires du secteur. Bienvenue à Anjou, commandant Marin!

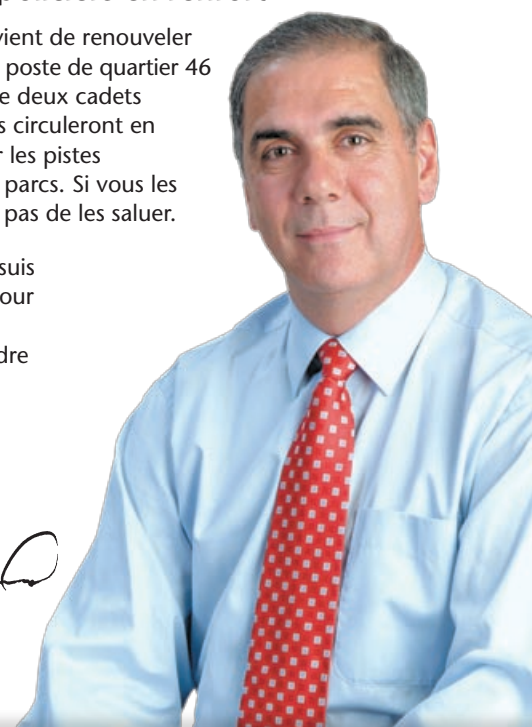
Deux cadets policiers en renfort

L'arrondissement vient de renouveler son entente avec le poste de quartier 46 pour l'embauche de deux cadets policiers. Ces agents circuleront en vélo sur la route, sur les pistes cyclables et dans les parcs. Si vous les croisez, ne manquez pas de les saluer.

N'oubliez pas que je suis toujours disponible pour échanger avec vous.

Vous pouvez me joindre en composant le
514 493-8010.


Luis Miranda



Nomination du **maire** suppléant d'arrondissement



M. Gilles Beaudry

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 avril, M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, district Ouest, a été désigné maire suppléant d'arrondissement pour les mois de mai, de juin, de juillet et d'août 2010.

Séances du conseil d'arrondissement

Les prochaines séances ordinaires du conseil d'arrondissement auront lieu les **mardis 1^{er} et 22 juin à 19 h**. Elles se tiendront comme d'habitude à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine. *Tous les citoyens y sont les bienvenus.*

Bureau du citoyen

Le Bureau du citoyen sera ouvert les **samedis 8 et 22 mai** prochains **entre 9 h et midi**. Vous pourrez y rencontrer, sans rendez-vous, l'un de vos élus pour discuter de tout sujet concernant l'arrondissement et faire les suggestions, les demandes ou les commentaires qui vous tiennent à cœur. Bienvenue!



Samedi 8 mai
Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest



Samedi 22 mai
Paul-Yvon Perron
Conseiller d'arrondissement
District Est

Taxes 2010 : 2^e versement

Le deuxième et dernier versement du compte de taxes sera exigible le mardi 1^{er} juin. Un paiement après cette date occasionne des frais d'intérêt et une pénalité.

Journée nationale des patriotes

Les bureaux administratifs de l'arrondissement ainsi que la bibliothèque Jean-Corbeil et sa succursale seront fermés le lundi 24 mai en raison de la Journée nationale des patriotes.

Bonne fête chères mamans !

Les élus et les employés de l'arrondissement désirent souhaiter une très chaleureuse fête des Mères à toutes les mamans angevines. Ainsi, le dimanche 9 mai, n'hésitez pas à démontrer votre attachement à celle qui, unique au monde et dans votre cœur, est toujours là pour vous appuyer sur le chemin de la vie.

Très bonne nouvelle Le parc Roger-Rousseau fin prêt cet été

Aménagement d'un **nouveau terrain de soccer** doté d'une surface synthétique conforme aux normes de la FIFA, **réfection de la piscine et de la pataugeoire** et autres équipements, voilà ce dont vont pouvoir profiter les Angevines et les Angevins dès cet été au parc Roger-Rousseau.

En effet, ce parc a fait l'objet d'une véritable cure de jeunesse. Il occupe même une plus grande superficie à la suite des changements survenus, en 2009, au plan d'urbanisme et au règlement de zonage d'Anjou. Le terrain sur lequel se trouve le nouveau terrain de soccer était jusqu'à l'année dernière voué au zonage industriel.



Les travaux de construction du terrain de soccer à surface synthétique ainsi que certains aménagements – dont un nouvel accès à la voie de desserte de l'autoroute 40, un stationnement et l'éclairage – ont été réalisés en 2009. De plus, en attendant les équipements permanents, l'arrondissement installera des roulettes, des tables à pique-nique, des bancs et une fontaine, afin d'accommoder les utilisateurs, pour l'été.

La piscine du parc Roger-Rousseau nécessitait elle aussi d'importants travaux présentement en cours et qui ne sont pas sans toucher les locaux connexes comme les toilettes et les salles de déshabillage. La nouvelle infrastructure – semi-olympique, soit 25 mètres avec 6 corridors – répondra aux toutes dernières normes officielles en la matière. Par ailleurs, dans la foulée, la pataugeoire, la plage et le stationnement, mais aussi les vestiaires du Centre Roger-Rousseau, attenant au parc, sont aussi réhabilités. Enfin, l'arrondissement ajoute des jeux d'eau et une pergola.

Mentionnons que l'arrondissement a reçu une subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dans le cadre du *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique*, pour mener à bien ce projet. Le terrain de soccer et la piscine représentent respectivement des investissements de plus de 1,7 M\$ et de 3,7 M\$.

Tous ces aménagements devraient être prêts pour l'été. Ils feront du parc Roger-Rousseau un véritable complexe sportif d'importance. Nous inviterons bientôt tous les amateurs de soccer et de natation à prendre d'assaut ces nouvelles installations.

Jeux de Montréal 2010 La jeunesse d'Anjou s'illustre

On entend le plus souvent parler dans les médias des jeunes délinquants. Or, la plupart de nos enfants et de nos adolescents grandissent sans heurts. Certains méritent même notre admiration. Les jeunes sportifs angevins qui ont participé aux Jeux de Montréal dans plusieurs disciplines – judo, taekwondo, escrime, soccer, badminton, natation et hockey – sont de ceux-là. Nous vous présentons ci-dessous l'équipe de judo d'Anjou qui a terminé au premier rang.



Le Club de judo d'Anjou a remporté les honneurs, en équipe, aux Jeux de Montréal. On aperçoit ici les jeunes judokas entourés du directeur technique du club, M. Réjean Lavoie, à l'extrême gauche, et du président du club, M. Yves De Gagné. À l'arrière, M. Luis Miranda, maire d'arrondissement, M^{me} Michelle Zammit, conseillère d'arrondissement, M^{me} Andrée Hénault, conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou, et M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, ont tenu à souligner cette belle victoire.

Félicitations à nos médaillés de bronze en escrime : Amelia Daoust, Emilie Beaugard-Guilbault, William Del Duchetto, Adrian Stefan Solea et Amine Mezian Bellal.

L'arrondissement d'Anjou tient également à féliciter tous ceux et celles qui ont suivi un entraînement intensif en vue des compétitions sans avoir remporté de médaille ! La discipline que s'imposent les athlètes, la détermination dont ils font preuve et leur ténacité sont infiniment louables. Nous convions tous les jeunes à suivre leurs traces.

COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

JOURS DE COLLECTE	
MAI	Les mercredis 19 et 26 mai
JUIN	Les mercredis 2, 9 et 16 juin
SEPTEMBRE	Les mercredis 1 ^{er} , 8, 15, 22 et 29 septembre
OCTOBRE	Les mercredis 6 et 13 octobre

Le tiers de nos déchets étant constitué de matières organiques, la collecte des résidus verts permet de valoriser et de transformer ces matières en compost. En prenant part à cette collecte, vous contribuez à réduire les quantités de matières destinées aux sites d'enfouissement.

Qu'est-ce qu'un résidu vert ?

Les résidus verts comprennent notamment les feuilles, le gazon et les mauvaises herbes, soit ce qui provient du jardin et du potager. Par contre, les résidus de table (viande et légumes cuits) n'entrent pas dans la catégorie des résidus verts.

Lieu de dépôt

Déposez les contenants sur votre terrain en bordure de trottoir après 20 h la veille de la collecte ou avant 7 h le jour même.

Contenants

Tout contenant rigide réutilisable qui permet la collecte en vrac (poubelle, sac en papier, boîte de carton, sac en plastique compostable identifié Biosak ou BioBag). Le sac en plastique traditionnel transparent ou orange est accepté. Le sac en plastique vert, noir ou blanc est interdit.

Renseignements : 514 493-8000 ou 311
ville.montreal.qc.ca/environnement

MATIÈRES AUTORISÉES

Provenant de la cuisine et du ménage :

- Épluchures de fruits et de légumes
- Marc de café, feuilles de thé, avec papier filtre
- Coquilles d'œufs
- Fleurs coupées et plantes avec motte

Provenant du jardin :

- Tontes de gazon et produits de fauches
- Feuilles mortes, paille
- Branchages et retailles (petites branches de moins de 1 m de long et de 5 cm de diamètre attachées en fagots avec des cordes de fibres, broche non acceptée)
- Plantes à fleurs et fanes de légumes
- « Mauvaises herbes »
- Fruits tombés et gâtés
- Sciure et copeaux de bois non traités
- Plumes, cheveux

Objets fabriqués à partir de matières premières renouvelables :

- Sachets compostables (uniquement ceux portant l'impression grillagée blanche) certifiés DIN V 54900

MATIÈRES NON AUTORISÉES

- Restes de repas carnés
- Viande et poisson
- Os, excréments de chien ou chat
- Matière plastique
- Ficelle synthétique
- Pierre
- Verre, papier, métal
- Textile
- Bois traité
- Cendre
- Huile minérale
- Contenu du sac de l'aspirateur
- Balayures de route

Collecte printanière de branches d'arbres

Cette année, la collecte printanière de branches d'arbres aura lieu du 17 au 21 mai et du 25 au 28 mai, entre 8 h 30 et 16 h. Pour faciliter le travail des employés, nous vous prions d'observer les règles suivantes :

- apportez les branches à déchiqeter à l'avant de l'édifice ou de la résidence;
- placez l'extrémité coupée des branches du côté de la rue;
- assurez-vous que les branches n'empiètent aucunement sur le trottoir ou sur la rue;
- faites en sorte que le diamètre du tronc n'excède pas 15 cm (6 po), soit la capacité maximale de la déchiqueteuse.

Le service de collecte des branches est offert sur demande seulement. Les citoyens qui veulent faire ramasser leurs branches doivent téléphoner au 514 493-5130.

À noter qu'une autre collecte est prévue pour l'automne.

Procurez-vous du compost gratuitement

L'arrondissement d'Anjou vous invite à vous procurer du compost gratuitement le **samedi 8 et le dimanche 9 mai**, de 8 h à 18 h, au Complexe environnemental de Saint-Michel. Situé au 2235, rue Michel-Jurdant (côté est de la TOHU), le complexe est accessible par le prolongement nord de la rue d'Iberville. N'oubliez pas d'apporter une preuve de résidence, une pelle et des contenants solides pour recueillir le compost en vrac.

Renseignements : 311

Arrachez l'herbe à poux

Au Québec, 10 % des gens sont affectés chaque année par le pollen de l'herbe à poux. Les coûts économiques annuels liés à ce problème sont estimés à près de 50 M\$. Pour contrôler l'herbe à poux, la méthode la plus simple, la moins coûteuse et qui n'entraîne aucun risque est l'arrachage manuel des plantes. En les arrachant **avant la floraison** (vers le début d'août), non seulement elles ne produiront pas des millions de grains de pollen, mais elles ne se reproduiront pas et n'envahiront pas les terrains.

Comment reconnaît-on cette plante ?

Il existe trois espèces d'herbe à poux : la petite, la grande et la vivace. La petite est celle que l'on retrouve le plus fréquemment. Elle s'installe le long des trottoirs, dans les ruelles et autour des arbres bordant une rue.

Les caractéristiques de l'herbe à poux sont :

- Ses feuilles : d'un vert uniforme des deux côtés, très découpées, elles sont opposées à la base et alternées à l'extrémité supérieure.
- Sa tige : elle est couverte de poils.
- Ses fleurs : les fleurs mâles sont verdâtres, regroupées en épi au sommet de la plante et peuvent mesurer jusqu'à 15 cm.
- Sa hauteur : à maturité, la plante mesurera généralement entre 10 cm et 100 cm (4 à 40 po).

Croissance

Les graines d'herbe à poux germent habituellement à la mi-mai et la plante atteint sa maturité entre la fin juillet et la mi-août. À ce moment, les fleurs mâles sont épanouies et relâchent leur pollen.

Conseils

Voici quelques conseils qui vous aideront à alléger les symptômes de l'allergie à l'herbe à poux :

- Éliminez le mal à la racine : détruisez le plus de plantes possible lorsque vous en trouvez. Notez que la plante n'est pas allergène au toucher.
- Favorisez les activités extérieures en fin de journée, alors que la concentration de pollen d'herbe à poux est moins élevée.
- Sortez après la pluie, alors que les grains de pollen sont collés au sol.
- À la maison, utilisez un climatiseur ou un filtre à air.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez visiter le site Internet du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec : www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Productions/Protectiondescultures/mauvaisesherbes.



Relevons le Défi Climat

Plus de 50 000 citoyennes et citoyens québécois se sont engagés à relever le Défi Climat. Des centaines d'entreprises, d'institutions publiques et d'organismes de toutes les régions du Québec y participent aussi. Ils souhaitent tous agir afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre en modifiant leurs habitudes de vie et de déplacement. Parmi les *Gestes 2010* de ce défi, en voici trois que vous pourriez mettre en application cet été.

- J'évite l'achat de bouteilles de plastique en utilisant une bouteille réutilisable.
- Je remplace mon système de chauffe-eau de piscine alimenté au gaz par un système d'alimentation solaire.
- J'utilise des outils de jardinage manuels ou électriques plutôt qu'à l'essence.

Pour en savoir plus sur les 28 autres gestes 2010 : www.deficlimat.qc.ca.

Prenons soin d'Anjou

Propreté et protection du mobilier urbain

Nous vous avons déjà présenté quelques éléments du nouveau règlement sur la propreté, adopté par le conseil d'arrondissement le 1^{er} septembre 2009. Les articles qui suivent sont tirés de la section III qui touche la propreté et la protection du mobilier urbain.

Les articles 25 et 26 de ce règlement stipulent qu'il est interdit :

- de déplacer le mobilier urbain ou de l'utiliser à une autre fin que celle à laquelle il est destiné;
- de détériorer le mobilier urbain ou d'y apporter quelque modification que ce soit.

Sans restreindre la portée générale de ces deux articles, il est stipulé à l'article 27 que nul ne peut :

- monter dans les arbres, les poteaux, les réverbères, sur les monuments, les clôtures, les murets, les bancs, les bornes d'incendie et autres structures;
- manipuler l'éclairage de la rue;
- endommager ou détruire les arbres, arbustes, fleurs ou autres plantes;
- attacher une bicyclette ou un animal à un arbre;
- coller, clouer ou brocher ou autrement fixer quoi que ce soit sur le mobilier urbain;
- jeter quoi que ce soit dans une fontaine, s'y baigner ou y faire baigner un animal.

Respectons scrupuleusement ces règles.



Ne nourrissez pas les pigeons, les mouettes et les goélands

Saviez-vous qu'un règlement de l'arrondissement interdit à toute personne de nourrir les pigeons, les mouettes et les goélands sur le territoire. En effet, ces oiseaux, notamment le Pigeon biset, s'installent là où la nourriture est disponible. Or, ils transmettent certaines maladies comme la salmonellose ou l'ornithose (pathologie pulmonaire), sont porteurs de parasites comme les poux, les puces, les tiques et les mites, et représentent donc un risque pour la santé humaine.

En dehors des villes, ces oiseaux cherchent leur nourriture dans les champs cultivés, dans les basses-cours... En milieu urbain, ils visitent les dépotoirs, les gares de triage, les rues et les jardins. Une fois leur territoire délimité, ils y restent tant qu'ils trouvent de quoi s'alimenter. Ainsi, il a été clairement établi qu'un milieu urbain « compte autant de pigeons que sa population veut bien en nourrir ». Autrement dit, faute de nourriture, ils s'envoleraient vers des lieux qui pourront les accueillir ainsi que leur progéniture.

Nous vous demandons d'être vigilants en la matière. Ne laissez pas à leur portée des immondices et faites en sorte qu'ils ne puissent pas se servir dans vos poubelles. Pensez-y avant d'élever une colonie !

Quiconque contrevient au règlement est passible d'une amende minimale de 100 \$ et d'au plus 1 000 \$.



Sécurité routière

Règles pour le cycliste

- Circulez en ligne droite et de manière prévisible.
- Roulez dans le sens de la circulation et gardez la droite.
- Cédez le passage aux piétons.
- Adaptez votre conduite aux intempéries. Gardez devant vous une distance plus grande pour freiner quand il pleut.

Fido en promenade : ramassez !

La personne qui promène un chien doit avoir en tout temps un sac en plastique afin de ramasser les matières fécales de l'animal. Tout propriétaire qui ne les ramasse pas sur un terrain ou dans un lieu public ou privé, que ce soit sur sa propriété ou sur celle d'autrui, commet une infraction.

Respecter cette consigne, c'est permettre à la population de profiter d'un environnement exempt de déjections non seulement désagréables à la vue ou sous les pieds mais aussi malodorantes. Les contrevenants s'exposent à des amendes.



Votre gazon ni sur le trottoir, ni dans la rue

La tonte de gazon est une activité importante des mois d'été qui doit se faire tout en respectant notre voisinage et en gardant les rues de notre arrondissement propres.

Nous tenons donc à vous rappeler qu'il est formellement interdit de jeter vos rognures ou résidus de gazon à la rue ou en bordure des trottoirs, sous peine de recevoir une contravention.

Cette interdiction s'applique tant aux résidents de l'arrondissement d'Anjou qu'aux entrepreneurs ou aux compagnies d'aménagement paysager.

Comment économiser l'eau potable

La Direction des travaux publics et de l'aménagement urbain désire rappeler aux Angevines et aux Angevins l'importance d'économiser l'eau potable.

Des moyens concrets existent pour préserver l'eau. En voici quelques-uns :

- ne prenez pas le boyau d'arrosage pour nettoyer l'asphalte ou le béton. L'utilisation d'un balai favorise une économie de 400 litres d'eau;
- arrosez votre pelouse de façon à ce que le sol soit détrempé; les racines du gazon seront plus profondes et le gazon sera ainsi plus robuste. Mais attention, un seul arrosage par semaine suffit! N'oubliez pas qu'au mois de juillet, la pelouse est en dormance et requiert beaucoup moins d'eau;

- remplacez le boyau ou son pistolet par un système d'arrosage goutte à goutte ou un boyau poreux. On obtient ainsi un arrosage ciblé à la base des plantes;
- lavez la voiture à la main. Se servir d'un seau nécessite 100 litres d'eau en comparaison de 400 litres pour un lavage à l'aide d'un boyau d'arrosage;
- couvrez la piscine d'une toile solaire qui empêche l'évaporation de l'eau.

Dans les limites du territoire angevin, il est interdit de se servir de boyaux d'arrosage à l'extérieur entre 8 h et 18 h, d'arroser lorsqu'il pleut, d'arroser plus d'une heure à la fois en tout temps, d'arroser de telle manière que l'eau tombe ou ruisselle dans la rue, d'utiliser plus d'un boyau d'arrosage par bâtiment

et d'y raccorder plus d'une lance. Cette dernière ne doit en aucun cas avoir une ouverture de plus d'un quart de pouce.

L'eau que l'on prend pour arroser à l'extérieur est de l'eau potable. Il s'agit donc d'une ressource épuisable, précieuse et coûteuse.

Pour obtenir d'autres conseils pour économiser l'eau, consultez le site du Réseau environnement au : www.reseau-environnement.com.



Une annexe ajoutée à l'édifice du poste de quartier 46

En 2008, le Service de police de la Ville de Montréal implantait un Module d'action par projet (MAP) dans tous les postes de quartier. Le MAP regroupe différentes expertises policières pour agir sur les priorités locales (en matière d'enquêtes, de collecte d'informations, de prévention, de répression, etc.). Ce module permet plus précisément d'avoir les ressources nécessaires pour mettre en place des stratégies efficaces de résolution de problèmes. Des policiers des postes de quartier (enquêteur, agent de sécurité routière, agents sociocommunautaires, agent d'intervention jeunesse, cadets policiers) se joignent aux policiers du MAP dans le cadre de certains projets. Avec l'ajout d'une annexe de 2000 pi², le personnel du PDQ 46 disposera d'un espace adéquat. Les travaux devraient être terminés sous peu.

Félicitations aux gagnants du concours de décorations de Noël

Le concours de décorations de Noël 2009 organisé par le comité d'embellissement a remporté un vif succès. L'originalité des décorations et la splendeur des mille et une lumières ont contribué à la magie du temps des fêtes. Les gagnants ont été accueillis le 9 avril à la mairie d'arrondissement où une plaque commémorative leur a été remise en guise de remerciements.

La cérémonie s'est déroulée en présence de M. Luis Miranda, maire de l'arrondissement d'Anjou et conseiller de la Ville de Montréal, de M^{me} Andrée Hénault, conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou, de M^{me} Michelle Zammit, conseillère d'arrondissement, district Centre, de M. Paul-Yvon Perron, conseiller d'arrondissement, district Est, et de M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, district Ouest.

Les Angevines et les Angevins se joignent aux autorités municipales pour remercier les membres du comité d'embellissement qui ont accompli gracieusement et avec générosité un excellent travail.

Serina et Domenico Iannizzi
8520, avenue Vernantes

Luigi Deccico
7331, rue Jarry

Famille Monaco
8400, avenue André-Laurendeau

Gaétan Villeneuve et Gérald Croteau – Condo Villa Latella (Phase 6)
7260, avenue de Beaufort

Famille Bédard
6451, boulevard des Rosaies

Famille Neil Rail
6441, boulevard des Rosaies

Régis Duguay
6344, boulevard des Rosaies

Françoise et Yvon Marois
6204, place des Pignerolles

Ginette et Normand Gagnon
6202, place des Pignerolles

Tony et Petro - Madisons N.Y. Bar and Grill
7265, boulevard Les Galeries d'Anjou

M. et M^{me} Raymond Dion
8447, boulevard Wilfrid-Pelletier

Yvonne Leblanc et Norbert Blais
7720, avenue Avrillé

Chantal Laporte et Leonard Fagen
8380, place Chanceaux

Familles Lauzon et Di Francesco
8400, avenue Villandry

Gérard Cooper
8331, avenue du Mail

Luis et Maritza
5281, boulevard Roi-René

Isabelle Aubin
7040, avenue Azilda

Gisèle et Michel
7379, avenue Lévesque

Famille White-Basque
7760, avenue Rondeau

Chantal Paré et Jacques Croteau
9190, avenue Yvette-Naubert

Famille Jacques Lafèche
8412, boulevard du Haut-Anjou



▲ M. Luis Miranda est en compagnie des membres du comité d'embellissement : M^{mes} Jacqueline Lacombe, Nicole Corbeil, Annie D'Astous, Gisèle Gagnon, Thérèse Goyette, présidente du comité, Jeannine Lebire et Pierrette Turcotte.

Les élus de l'arrondissement, M. Luis Miranda, M^{mes} Andrée Hénault et Michelle Zammit, et MM. Gilles Beaudry et Paul-Yvon Perron, ont chaleureusement félicité les gagnants du concours de décorations de Noël 2009.

Fête de la famille 2010

POUR UN QUÉBEC FAMILLE
on partage nos coups de cœur !



C'est dans le cadre de la Semaine québécoise des familles que se tiendra la 7^e édition de la Fête de la famille sous le thème « Pour un Québec Famille – on partage nos coups de cœur ! ». L'arrondissement d'Anjou organise une grande Fête de la famille le samedi 29 mai, de 10 h à 15 h, dans le stationnement de l'aréna Chénier situé au 8200, avenue Chénier.

Une foule d'activités

Plusieurs activités sont au programme de la journée : kiosques d'information sur les services offerts par l'arrondissement d'Anjou et par les organismes communautaires, sportifs et culturels; ateliers de bricolage, etc. En plus des structures gonflables, à noter un dîner de hot dogs et de pizzas aux tomates offert à tous entre 11 h 30 et 12 h 30.

Une réalisation collective

La journée est organisée par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Anjou en collaboration avec le Carrefour des femmes d'Anjou, le Carrefour Jeunesse-Emploi Anjou Saint-Justin, le Carrefour Solidarité Anjou, le Centre humanitaire d'organisation, de ressources et de références Anjou (CHORRA), le Service d'aide communautaire d'Anjou (SAC) et la Maison de jeunes Le Chemin faisant.

Service de transport gratuit

Pour faciliter l'accès au site de la fête, un service de transport par autobus sera offert gratuitement aux résidents des secteurs des Roseaies et du Haut-Anjou.

Départs à deux endroits

- Succursale de la bibliothèque 7070, rue Jarry Est, à 9 h 30, 10 h 30 et 11 h 30 ;
- École des Roseaies 6440, boul. Les Galeries d'Anjou, à 9 h 45, 10 h 45 et 11 h 45.

Pour quitter le site, les heures seront les suivantes : 12 h 30, 13 h 30, 14 h 30, 15 h 30.

En cas de pluie, les activités de cette grande fête se tiendront dans l'aréna Chénier. L'événement aura donc lieu beau temps, mauvais temps !

Renseignements : 514 493-8200 (le jour) ou 514 493-8223 (le soir et la fin de semaine).

Nouveauté

Trois représentations animées de percussions et une démonstration de gumboots. Voici l'horaire :

- Représentations de percussions à 11 h, 11 h 55 et 12 h 50
 - Démonstration de gumboots à 13 h 45
- Venez vous divertir au rythme de la danse africaine, huit artistes vous attendent.



BIBLIOTHÈQUE Jean-Corbeil

Bibliothèque Jean-Corbeil, 7500, avenue Concord
Succursale du Haut-Anjou, 7070, rue Jarry Est

Nouvelle salle d'étude

Dorénavant, la bibliothèque Jean-Corbeil met à la disposition des usagers une salle d'étude. Ce local est idéal pour les travaux d'équipe avec discussions. Il peut accueillir de deux à six personnes. Pour les réservations, adressez-vous au comptoir du prêt de la bibliothèque sur place ou par téléphone au 514 493-8260.

Retrouvez-nous sur facebook !

Pour mieux vous servir, les bibliothèques d'Anjou sont maintenant sur Facebook. Venez visiter notre page pour être informés des nouveautés, des différentes animations offertes par la bibliothèque et pour découvrir les suggestions de lectures de nos bibliothécaires.

Il était une fois... un jardin et des bibliothèques

Le samedi 15 mai, les abonnés des bibliothèques d'Anjou et ceux de toutes les bibliothèques publiques de Montréal auront droit à un accès gratuit au Jardin botanique sur présentation de leur carte d'abonné. Venez y écouter des contes et profiter du réveil printanier du jardin. Voilà une excellente raison de s'abonner, de renouveler son abonnement à la bibliothèque ou d'inciter tous les membres de la famille à le faire !

Cette activité s'inscrit dans le cadre de l'Année internationale de la biodiversité.



Koukoulia et les oiseaux

Le samedi 22 mai à 11 h
Pour les 4 à 7 ans

La salle d'animation de la bibliothèque se transforme en forêt magique! Koukoulia, le petit elfe des bois, y invite les enfants à découvrir par des contes et des chants le monde enchanté des oiseaux. La féerie sera au rendez-vous!

Atelier manga

Le samedi 5 juin à 10 h
Bibliothèque Jean-Corbeil
Pour les 8 à 12 ans
Inscription au comptoir du prêt ou au 514 493-8260, dès le 3 mai.

La bande dessinée japonaise, ou manga, est très populaire auprès des jeunes. La bédéiste Stéphanie Leduc propose aux jeunes de venir explorer avec elle cet univers fascinant et d'apprendre à connaître les codes et les styles de cet art venu de loin.

Vernissage des écoles d'Anjou

École Wilfrid-Pelletier, le jeudi 3 juin de 16 h à 18 h
École secondaire d'Anjou, le mercredi 9 juin, en début de soirée

Le grand public est convié à admirer les œuvres d'art des élèves des deux écoles d'Anjou, Wilfrid-Pelletier et l'École secondaire d'Anjou. Peinture, sculpture et art multimédia seront exposés dans la salle d'animation et envahiront même la bibliothèque!



Comment joindre l'arrondissement d'Anjou ?

Mairie de l'arrondissement d'Anjou
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9

Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h

Accueil, information et orientation : **514 493-8000**

Bulletin d'information
Regards
sur Anjou



Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou.
Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication : Aline Boulé
Réalisation et conception graphique : Octane
Impression : Trahan Dugas imprimeur (TDI)
Tirage : 22 700 exemplaires
Distribution : Société canadienne des postes (Médiaposte)
Site Web : ville.montreal.qc.ca/anjou
Dépôt légal : 2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Copyright 2010 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de Regards sur Anjou est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.